

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00118

Numéro SIREN : 799 694 872

Nom ou dénomination : HELEXIA SOLAR 5

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2019 sous le numéro de dépôt 11471

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

ALEXIA COLL-HELEXIA DEVELOPPEMENT
5 rue Christophe Colomb
59700 Marcq en Baroeul

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : HELEXIA SOLAR 5

Numéro RCS : 799 694 872

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2014B00118

Adresse : 5 rue Christophe Colomb
59700 Marcq en Baroeul

1 - Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

Date de l'acte : 09/05/2019

1 - Décision : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Ce dépôt reçu au greffe le 11/06/2019 a été enregistré par le greffier soussigné le 27/06/2019 sous le numéro 2019R011471 (2019 23523).

Délivré à Lille Métropole le 27 juin 2019

Le Greffier,

27 JUIN 2019

2019 R011471

HELEXIA SOLAR 5

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 5, rue Christophe Colomb
59700 MARCQ EN BAROEUL
799 694 872 RCS LILLE METROPOLE

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 MAI 2019

L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE :

La société HELEXIA, Société anonyme au capital de 17 068 820 €, dont le siège social est situé au 5, rue Christophe Colomb à MARCQ EN BAROEUL (59700), 520 397 050 RCS LILLE METROPOLE, représentée par Monsieur Nicolas MAYAUD, son Directeur Général.

.../...

A DECIDE CE QU'IL SUIT :

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

CINQUIEME DECISION : DECISION A PRENDRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.223-248 DU CODE DE COMMERCE

L'Associé unique, constate qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les capitaux propres qui s'élèvent à (45 187.03) € pour un capital de 10 000 € sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital.

La reconstitution des capitaux propres se fera dans le délai légal imposé par l'article L. 223-248 du Code de commerce, à savoir au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant la présente Assemblée Générale, soit avant le 31 décembre 2021.

SIXIEME DECISION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

.../...

« Extrait certifié conforme »

Le président de la Société

HELEXIA SA,

représentée par M. Nicolas MAYAUD

